

Liste des Délibérations du Conseil Municipal Du 04 septembre 2025

Date de la convocation : 25/08/2025

Date de l'affichage : 28/08/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15, PRÉSENTS : 13, VOTANTS : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni, salle du Conseil, sous la présidence de M. le Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Jean-Michel CAZERES, Maire.

Yveline LE MIGNOT, Jack PIERCHON, Adjoints au Maire.

Marie-Claude BOUFFORT, Méline CAZERES, Franck DURY, Jonathan LECLERCQ, Francine LEFEUVRE, Zélie MODAINE, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS :

Nathalie DUPONT donne pouvoir à Zélie MODAINE.

Alain PETREMENT donne pouvoir à Yveline LE MIGNOT.

Géraldine SOURDOT donne pouvoir à Marie-Claude BOUFFORT.

Frédéric LEFEBVRE donne pouvoir à Jonathan LECLERCQ.

Hugo CHABANAS,

Alain GILARD.

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures.

M. Jack PIERCHON est désigné secrétaire de séance.

Le précédent compte rendu ne faisant pas l'objet de remarques ou de commentaires, il est approuvé à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire souhaite faire un point sur la démission de Mme Géraldine SOURDOT. Elle n'est pas encore effective car en attente de validation par le Préfet.

D'autre part, il précise qu'au lieu d'écouter les informations colportées à l'extérieur, il conviendrait de s'adresser directement à Mme SOURDOT.

1. Redevance d'Occupation d'un lieu public en vue d'un tournage.

Lieu de tournage	Redevance par jour
Eglise	500 €
Cimetière	500 €
Rue	500 €
Autre lieu (à définir)	Déterminée au cas par cas en fonction des caractéristiques du lieu et de la complexité logistique du tournage

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (12 voix pour et 1 voix contre), la Décision Modificative n°2 du Budget Communal.

2. Décision Modificative n°1 du budget Accueil Collectif de Mineurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (12 voix pour et 1 voix contre), la Décision Modificative n°1 du Budget Accueil Collectif de Mineurs.

3. Décision Modificative n°2 du Budget Service des Eaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (12 voix pour et 1 voix contre), la Décision Modificative n°2 du Budget Service des Eaux.

4. Protection Sociale Complémentaire – Risque Santé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de participation employeur à compter du 1^{er} janvier 2026.

5. Convention de partenariat Picardie Faune Sauvage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité M. le Maire à signer la convention.

6. Demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (12 voix pour et 1 voix contre) l'attribution d'une subvention à l'Amicale Sportive et Sociale des Sapeurs-Pompiers de Senlis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité (11 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention) le versement de la somme de 250 €.

7. Evolution du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité entre la CCPV et ses communes membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve à l'unanimité les termes modifiés du Pacte Financiers et Fiscal de Solidarité entre la Communauté de Communes du Pays de Valois et ses communes membres.
- Constate qu'au terme de ce processus d'approbation, il se substituera au Pacte Financier et Fiscal de Solidarité instauré par délibération n°2018/37 du Conseil Communautaire du 29 mars 2018 et modifié par délibérations n°2021/67 du Conseil Communautaire du 1^{er} juillet 2021 et n°2023/124 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2023.

8. Jobs d'été – Rémunération des heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autoriser autorise à l'unanimité la rémunération de ces heures complémentaires.

9. Visite Guidée de Senlis.

Le prix proposé est de 55 € pour les extérieurs (prix coûtant) et de 30 € pour les Ermenonvillois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les tarifs proposés.

10. Taxe de séjour – Barème applicable pour 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le nouveau barème plancher/plafond applicable à compter du 1^{er} janvier 2026. Les tarifs appliqués jusqu'à présent restent identiques.

11. Demande de changement des libellés des budgets mixtes Eau-Assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le changement de libellé en «Budget Assainissement ».

12. Modalités de réduction de loyer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, acte les modalités de réduction du loyer.

13. Questions Diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 55 minutes.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

M. CAZERES Jean-Michel	
M. PIERCHON Jack	